

Infolettre AÉFM

Mot de la présidence

Depuis la présentation au conseil général le 5 juin au sujet du registre public des enseignants au Manitoba et l'information que vous avez reçue de ma part le 2 septembre au sujet de l'ajout des normes d'aptitudes des enseignants, il y a eu plusieurs changements au registre. La première chose à noter est parce que le registre est nouveau, il y a des changements fréquents. Veuillez svp noter les mises à jour ou changements suivants:



Dates importantes

28 février
prime 1000\$
Intention: retraite

15 mars

- **Demande pour congé sans solde**
- **Demande de mutation**

1er avril

Demande congé d'études

- Statut professionnel: Quand le titulaire d'un brevet a accepté de ne pas enseigner ni d'exercer son rôle et a renoncé volontairement à son brevet, cela sera noté dans le statut de son brevet sur le registre
- Chaque division doit inclure le lien au registre pour faire une plainte contre un enseignant sur le site web divisionnaire.
- Au début du processus d'enquête, la commissaire remettra un formulaire à l'enseignant pour indiquer de l'information au sujet de la situation. C'est fortement recommandé de consulter un cadre de la MTS et de discuter du contenu du formulaire avant de la remettre à la commissaire.
- Souvent, les directions d'école sont les premières personnes à s'impliquer lors d'une enquête d'un incident. C'est important à noter que le contenu de ces enquêtes peut être utilisé lors de l'enquête de la commissaire.
- C'est important de se faire évaluer par son superviseur de façon régulière en lien avec les aptitudes identifiées par la province. Ces évaluations peuvent démontrer les habiletés d'un enseignant, son progrès et ce que l'employeur a fait pour appuyer l'enseignant. Les évaluations peuvent fournir des preuves lors des enquêtes de la commissaire.
- L'employeur doit communiquer toute discipline ou raison pour démission qui est dans l'intérêt du public avec la commissaire.
- Rappel: selon la Loi sur les services à l'enfant et à la famille, nous avons l'obligation de signaler l'inquiétude sans tarder à l'office approprié si on possède des renseignements qui nous portent raisonnablement à croire qu'un enfant en danger. Cette loi prime notre code déontologique et des rapports à la commissaire.

Contactez-nous!

Tél : (204) 470-9336

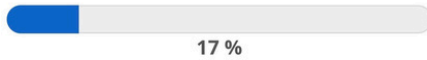
Courriel : president@aeftm.mbteach.org

Instagram : [aeftm.mbteach](https://www.instagram.com/aeftm.mbteach)

Site Web : aeftm-mts.ca

Notre profession a changé. Nous nous retrouvons maintenant dans une profession réglementée. Pour cette raison, la MTS traite maintenant des cas « jamais vus ». À travers de la province, il y a des employeurs qui mettent des enseignants en congé pour n'importe quel contact physique avec un élève. Pour cette raison, la MTS vous conseille fortement d'éviter tout contact physique avec les élèves. C'est possible que les attentes de l'employeur soient différentes. Si votre tâche exige le contact physique avec des élèves, c'est conseillé de recevoir par écrit les attentes de l'employeur pour votre situation précise.

Pour n'importe quelle question, veuillez me contacter ou contacter la MTS au (204) 831-3055.



Selon vous, quelle est votre plus grande préoccupation en tant qu'enseignant(e) aujourd'hui?

☐ Pas de grandes préoccupations

☐ La taille et la complexité de la classe

☐ Les pensions et les salaires du personnel enseignant

☐ La violence

☐ La réduction du financement des écoles publiques et des programmes

Image: question au sondage MTS

Saviez-vous?

- Le gouvernement du Canada vient d'inclure les enseignants dans la liste des professions admissibles pour l'exonération de remboursement des prêts d'études canadiens pour les personnes travaillant dans des collectivités admissibles (zones rurales ou centres de population de moins de 30 000 habitants). Pour plus de détails, veuillez consulter leur site web à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aid-e-etudiants/bourses-prets/rembourser/aide-remboursement/exoneration-pre-etudes.html>
- Pour la première fois, la MTS a traduit leur sondage aux membres en français! Vous avez jusqu'au vendredi 13 février 2026 pour répondre au sondage. Si vous n'avez pas reçu le lien, veuillez vérifier vos pourriels. Vos réponses informent votre syndicat de vos besoins, conditions de travail, et priorités. L'AÉFM vous encourage à participer en grand nombre!

Ateliers et activités pour les membres

- Programme virtuel d'anglais oral pour débutants: chaque lundi sur Zoom
- Présentation virtuelle pour les nouveaux membres: le 19 février 2026, 16 h 30 à 17 h 30
- Atelier virtuel pour lancer le réseau des femmes francophones en éducation: le 18 mars 2026, 16 h 30 à 17 h 30

Veuillez nous contacter pour plus d'information ou pour vous inscrire.

